

COMPTE RENDU du Conseil Communautaire du 21 DECEMBRE 2010

2010	M	
Nombre de Conseillers		
En exercice : 120		
Présents :		
Votants :		

Date de Publication : le 23/12/2010

Le Conseil de la Communauté de Communes du Val de Garonne, légalement convoqué le 13 Décembre 2010, s'est réuni à la salle des fêtes de Calonges, en sa séance publique, sous la présidence de M. Gérard GOUZES

Etaient présents

<u>Beaupuy</u> :	Pascal Laperche- J.Pascal Delzon- Bernard Escoll- J.Claude Tonoli
<u>Birac sur Trec</u>	J.Luc Agnic- Catherine Arnaud- Paul Soulage(+pouvoir)
<u>Calonges</u> :	François Néraud (+pouvoir)- Alain Ribereau
<u>Caumont/Garonne</u> :	Pierre Imbert - Michel Brousse- Christian Chevanne - Vivianne Royer
<u>Cocumont</u> :	J.Luc Armand- J.Alain Constans- Christian Labat- Lisette De Luca
<u>Couthures/Garonne</u> :	Michel Moreau- Thierry Algéo- J.Pierre Gava- Joël Navail
<u>Fauguerolles</u> :	Christian Lassort- J.Michel Baqué- Maryline De Parscau – J.Jacques Farbos
<u>Fourques/Garonne</u> :	Jacques Bilirrit (jusqu'au dossier 1L)– Philippe Castanier (+pouvoir)- J.Denis Goujon (sup).
<u>Gaujac</u> :	J. François Thoumazeau- Gilbert Dubouilh – Gwilherm Poulmarc'h- Lilianne Sia
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry Constans- Claudette Gallesio- Michel Pons
<u>Grateloup St Gayrand</u> :	Louise Vayssières-Yvette Carnir – M.Claire Garin
<u>Jusix</u> :	Michel Guignan- Christian Larribière- Philippe Arrivet
<u>Lagruère</u> :	Patricia Richon- Christian Gaslonde- J.Paul Lambrot- Guy Péreuil
<u>Le Mas d'Agenais</u> :	Sylvie Barbe- Francis Duthil- J.Pierre Naïbo- Michel Naïbo
<u>Longueville</u>	Maurice Darqué- Guy Farbos- Alain Larquey
<u>Marcellus</u> :	Bernard Dio- Francis Tressos(+pouvoir)
<u>Marmande</u> :	Gérard Gouzes- Michel Céruti- Jean Guérard- Christelle Césa
<u>Mauvezin/Gupie</u> :	Daniel Bordeneuve- Maurice Chauvelot- Elise Seltzer- Ulysse Suc(sup)
<u>Meilhan sur Garonne</u> :	Régine Povéda (+pouvoir)
<u>Sainte Bazeille</u> :	Michel Vigneau- Christian Jadas- Gilles Lagaüzère- Didier Ressiot-
<u>Saint Martin Petit</u> :	Alain Richard- Gilles Delaunay- Rogers Steffan (+pouvoir)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u> :	Jocelyne Labat-Mangin-Martine Mombelli- J.Michel Poignant- Philippe Chevalliez (sup)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u> :	Francis Labeau- Christiane Dubrana- Richard Manzano
<u>Samazan</u> :	Michel Le Boustouler- Bernard Claveries- Bernard Dubourg-
<u>Sénéstis</u> :	Jacques Bro (+pouvoir)- Alain Brouillet- Jacques Pin-
<u>Taillebourg</u> :	J.Pierre Vacque- Denis Duchamp- Yves Durramps
<u>Tonneins</u> :	J.Pierre Moga- Hervé Castagna- Pascal Pène- Daniel Tessier
<u>Varès</u> :	Jacky Trouvé- Christine Crestian- Gérard Martet- Laurent Pinçon
<u>Villeton</u> :
<u>Virazeil</u> :	Michel Cazassus- Pierre Sancey- J.Pierre Trezeguet- Nathalie Pinasseau(sup)

Absents ou excusés

Victor Daros- Michel Pace- Raymond Sarrat- Jacques Bilirrit (à compter du dossier 2A)-Paulette Dubon- Josette Patissou- Danièle Angot- Yann Patenotte- M.Christine Rambaud- Monique Marco- J.Claude Derc- Françoise Guyard- Valérie De La Marnière- Thierry Carrety- Thierry Marchand- Sandie Smith- Danielle Gourichon- Nicolas Miner- Gilles Darriet- Serge Marrocco- Françoise Subran- Gérald Dupuy- Jean Guiraud- Pierrette Bentejac- Danièle Chatelet- Pascal Chauve- Bernard Courregelongue-

Pouvoir de

Victor Daros à Paul Soulage- Raymond Sarrat à François Néraud- Paulette Dubon à Philippe Castanier- Françoise Guyard à Francis Tressos- Sandie Smith à Régine Povéda- Danielle Gourichon à Rogers Steffan- Françoise Subran à Jacques Bro-

Secrétaire de Séance

M. Jacques BRO

M. Le Président souhaite la bienvenue aux élus présents et avant de donner la parole à M. THOUMAZEAU, maire de GAUJAC, indique qu'il a pris la décision d'inviter les maires et élus des communes de Clairac, Fauillet et Lafitte. Il rajoute que dans la salle, il y a Mme Françoise BIZE, maire de Clairac, M. Bernard CABANE, élu de Clairac et Mme Maryse VULLIAMY, maire de Lafitte. M. Le Président précise que s'il n'y a personne de Fauillet c'est uniquement parce qu'ils ont un Conseil Municipal ce soir.

M. Le Président passe maintenant la parole à M. THOUMAZEAU.

M. THOUMAZEAU souhaite la bienvenue au Président ainsi qu'à tous les élus présents et aux élus de Clairac et Lafitte.

Il précise qu'il est particulièrement ému que le dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes se fasse ici à GAUJAC, car GAUJAC a été une des communes fondatrice de la Communauté. Il rend également hommage à tous les aînés qui ont créé la Communauté de Communes, entre autre M. Jean Dallagnol du Mas d'Agenais, M.... ?

M. THOUMAZEAU souligne qu'il est très heureux de représenter la commune de GAUJAC, commune de 320 personnes et heureux d'être dans la Communauté de Communes qui a permis à GAUJAC d'avoir une zone d'activités, l'achat du Moulin de Cantecorps et l'obtention de fonds Concours ont aidé à améliorer la mairie. Il explique que la plupart des cultures légumières, peuplières (« Ets Chambon ») de la vallée de la Garonne, de l'Avance ou du lot, prennent racine ici à GAUJAC.

M. THOUMAZEAU précise qu'un chapitre se termine, demain, on entame un autre avec la Communauté d'Agglomération. Pour M. THOUMAZEAU, la Communauté d'Agglomération restera quand même rurale et souligne que toutes ces petites communes sont la force de notre ruralité. Il demande à M. Le Président de continuer à travailler dans cette ambiance.

M. Le Président remercie M. THOUMAZEAU pour son accueil.

M. Le Président tient à signaler que M. Victor DAROS, maire de BIRAC S/TREC a perdu sa fille en début de semaine et que la sépulture avait lieu cet après-midi. Pour M. DAROS, ainsi que pour tous les élus qui ont connu la perte d'un proche dans le courant de l'année, il demande d'observer une minute de silence.

M. Le Président souligne que lors du dernier Conseil Communautaire du 30.11.2010, les élus ont oublié de remplir la feuille pour le remboursement de leur frais de déplacements et que donc pour ce conseil, les élus ont deux imprimés à remplir : celui de 30 novembre à Calonges et celui de ce soir à Gaujac. Il rappelle qu'il en est de même pour la signature des membres présents au Conseil du 26 octobre 2010 et du 30 novembre 2010 qui n'ont pas été signés. Le parapheur circulera du dernier rang au 1^{er} rang et M. Le Président demande aux élus présents de bien vouloir compléter ces imprimés.

M. Le Président demande à tous les élus présents s'ils ont bien signé la feuille de présence à leur arrivée, rappelle que tout délégué qui n'aura pas signé la fiche de présence sera considéré comme absent de la séance. Il demande également de bien vouloir signaler tout départ à la table du secrétariat.

M. Le Président précise que le quorum est atteint et désigne comme secrétaire de séance M. Jacques BRO.

Monsieur Le Président soumet au vote le Compte Rendu du 30/11/2010 du Conseil Communautaire qui a eu lieu à la salle des fêtes de Calonges :

Aucune remarque n'étant apportée sur ce compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

M. Le Président précise qu'il y a une petite modification de l'ordre du jour : le dossier 2B « Réhabilitation des bassins extérieurs de Tonneins, Meilhan sur Garonne et le Mas d'Agenais – présentation de l'APS et du plan de financement prévisionnel » sera traité avant le dossier 2A « Création d'un bassin extérieur ludique et sportif AQUAVAL ».

M. Le Président souligne également qu'il y a des notes complémentaires sur table, à savoir :

- **Dossier n°1 : compétence Enfance / Petite Enfance**

- Dossier 1D – Mise à disposition des biens meubles et immeubles des mairies de Meilhan, Marmande, Tonneins et Ste Bazeille auprès de la CCVG : note modificative + annexes modificatives
- Dossier 1E – Mise à disposition du personnel aux mairies de Meilhan et Marmande pour exercer la compétence école et Clae : note modificative + annexes modificatives
- Dossier 1K – Convention de prestation de services entre les mairies du Mas d'Agenais, de Marmande, de Meilhan et du CCAS de Tonneins et la CCVG : note modificative et annexes modificatives
- Dossier 1L – Mise à disposition de services entre les mairies de Meilhan, Marmande, Tonneins et Ste Bazeille et la CCVG : note modificative et annexes modificatives
(toutes ces notes et les annexes ont été regroupées dans un seul dossier agrafé)

Dossier n°2C : Transfert des bâtiments des piscines non couvertes du Val de Garonne : note modificative + annexes modificatives (feuilles bleues agrafées).

Dossier n°5A : Signature de la convention de gestion transitoire des déchets entre la CCVG et le SMICTOM Lot et Garonne-Baïse eu égard aux communes de Clairac, Lafitte sur Lot et Fauillet : note modificative (feuille jaune)

Dossier N° 1 : Compétence Enfance/Petite Enfance

M. Le Président passe la parole à M. Jacques BILIRIT qui est le rapporteur de ce dossier.

M. Jacques BILIRIT souligne que c'est un dossier important car il comporte 10 à 11 délibérations à prendre pour la prise de compétence Enfance / Petite Enfance.

M. Jacques BILIRIT précise que ce travail s'effectue depuis presque un an ½ avec la commission et Sylvie BARBE avec une volonté affichée et qui avait été présentée en conseil communautaire de regarder non pas simplement comment on pouvait transférer des établissements mais quels étaient les besoins du territoire pour mettre en place une vraie offre de service concernant l'Enfance et la Petite Enfance. Ce premier travail qui a été réalisé a été présenté en Avril 2010 qui valide deux grands principes : on prenait la compétence Petite Enfance de manière globale pour tous les accueils collectifs ainsi que tout le travail collectif à mettre en place par rapport à ces besoins sur la partie Enfance n'était pris en compte que les accueils de loisirs sans hébergements mais pas les centres de loisirs associés à l'école. Il avait également été demandé de voir comment d'un aggloméra de plusieurs établissements, il était possible d'en faire un projet commun et un véritable service. Le cabinet B.S.A. a travaillé sur ce dossier et va le présenter.

M. Jacques BILIRIT précise qu'il y a eu également une opportunité qui a été saisie dans le cadre d'un appel à projet au niveau national pour un Pôle d'Excellence Rurale. Toutes les communes ont reçu un courrier recensant les projets concernant ces deux secteurs. Il était important de montrer la complémentarité qu'il y avait entre un service existant en milieu urbain, avec un service nécessaire également dans le milieu rural. Ce projet a été un des 100 retenus au niveau national, ce qui a pour intérêt d'amener des financements de la part de l'Etat pour les investissements réalisés sur ces deux services.

M. Jacques BILIRIT rajoute que nous sommes en train d'évoluer, que rien n'est figé, il y a ici ce soir des élus de Lafitte et Clairac et d'autre part nous sommes dans la perspective d'une création de Communauté d'agglomération avec l'intégration de Fauillet qui lui-même possède des établissements concernant la Petite Enfance et l'Enfance, il a donc fallu regarder quels étaient les changements par rapport à l'étude initiale, en précisant les nouveaux besoins, dans une configuration nouvelle dans laquelle nous allons être dans les semaines à venir. Cette réflexion permet d'avoir une proposition d'organisation de services, de mise en place d'établissements correspondant aux besoins de cette nouvelle configuration. Un travail énorme qui a été fait, nous sommes là dans la définition de ce que nous allons prendre et de ce que nous devons créer.

M. Jacques BILIRIT revient sur le contexte actuel : une prise de compétence prise en avril, un projet éducatif dont la présentation va être faite maintenant, et ensuite, une organisation, une proposition d'organisation territoriale de ces services avec la répartition de ces services sur le territoire et les conséquences techniques, humaines, matérielles que ceci va imposer en prenant la compétence. C'est un moment qui est important car c'est presque le doublement du nombre d'employés dans la Communauté de Communes donc ce n'est pas anodin.

M. Jacques BILIRIT termine en expliquant que ce travail qui a été très intéressant mais difficile parce que c'était très engageant pour les communes dans le sens où les communes qui avaient aujourd'hui des établissements, le fait que ces établissements deviennent demain des établissements et services communautaires, a été vécu comme une perte de paternité et ça été donc quelque chose de forcément très impliquant.

M. Le Président félicite le cabinet d'études mais aussi tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, notamment Sylvie BARBE et tout ceux qui ce sont associés à la Commission.

M. Jacques BILIRIT passe maintenant la parole à au bureau d'études.

Le bureau d'études rappelle les missions qui leur ont été demandées :

1- L'élaboration d'un projet éducatif intercommunal à partir d'un travail mené avec les élus, 7 ateliers ont eu lieu le soir, le travail a été très riche pour obtenir une orientation et un projet commun.

Le projet intercommunal s'axe sur des valeurs simples mais fortes qui ont été à chaque fois discutées. Le premier principe était l'équité territoire, l'idée est que quel que soit l'endroit où la commune d'habitation du Val de Garonne, on puisse bénéficier d'une accessibilité et d'une qualité de service équivalente. Le projet éducatif fixe aussi la volonté d'avoir un tarif commun à l'ensemble des structures (crèches, accueil de loisirs) et l'unification des revenus des animateurs occasionnels et le transport pour gommer les disparités territoriales.

Ce principe d'équité territoriale a été associé à une volonté profondément sociale répondant aux spécificités du territoire, et donc au maintien de certaines prérogatives locales. L'idée est de dire que l'harmonisation ne veut pas dire forcément uniformisation. M. Le Maire de Gaujac l'a bien démontré en introduction, c'est un territoire très divers avec des aspects profondément ruraux, de l'urbain et un équilibre à trouver. Cet équilibre ne pourra se faire que par le maintien de certaines spécificités locales parce que les bassins de vie sont très diversifiés.

Le transfert de compétence et l'harmonisation ne veut pas dire non plus inflation, et il a fallu s'inscrire dans une logique de maîtrise des coûts et de rationalité des coûts, l'objectif étant de penser quelque chose qui était opérationnel.

L'harmonisation des modalités de fonctionnement au sein du nouveau dispositif de la Communauté de Communes, donc proposer des projets de structures. Ce qui a été intéressant dans le travail qui a été mené, c'est que les structures se sont engagées, et là encore il y avait des modes de fonctionnement très divergents, pour agir de la même façon. A titre d'exemple le projet éducatif met en avant la création de cellules de formation pour les

professionnels pour avoir des pratiques communes, des échanges techniques et pour pouvoir avancer dans le cadre d'un projet commun au bénéfice des enfants du territoire.

Ce qui est vraiment intéressant, c'est que des professionnels qui au départ ne travaillaient pas de la même façon réussissent à se mettre d'accord sur un certain nombre de manière de travailler.

Parallèlement à tout ce travail là, nous avons un travail complémentaire dû à la modification du territoire par rapport à l'intégration de Lafitte, Clairac et Fauillet.

Les endroits n'ont pas été définis au hasard, nous nous sommes appuyés sur des indicateurs qui ont été travaillés de manière partenariale avec les personnes qui financent, notamment la CAF, la MSA, la PMI pour avoir une vraie cohérence et un outil technique de mise en place des ces implantations et il a été créé un potentiel d'accueil par commune.

Il y a eu 7 indicateurs d'établis pour juger de la pertinence de l'implantation d'une crèche ou d'une micro crèche.

- Le 1^{er} indicateur est le taux potentiel d'accueil : en fonction de la capacité d'une commune à accéder à un service de crèche, on a noté le besoin de la commune. Toutes les communes et les bassins de vie ont été soumis à cet indicateur là avec une pondération d'accès crèche (une commune qui n'a que des assistantes maternelles mais pas du tout d'accès en crèche, a quand même un besoin puisque le projet éducatif spécifie que les familles doivent avoir le choix de leur mode de garde). Cet indicateur été démontré que le taux d'accueil potentiel par commune est très variable et va de 0 à 73% en fonction des communes.
- Le 2^{ème} indicateur est le nombre d'enfants. Là aussi nous sommes partis du principe qu'il fallait qu'il y ait un nombre suffisant d'enfants sur un territoire pour pouvoir créer une structure. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle la CAF finance les structures à condition qu'il y ait un taux d'occupation suffisant.
- Le 3^{ème} indicateur est la commodité d'accès à une structure intercommunale, donc cohérence habitat-travail
- Le 4^{ème} indicateur est la commodité d'accueil sur le territoire pour savoir si la création d'une structure dans une commune x va répondre à des flux pendulaires et à des logiques territoriales et stratégiques.
- Le 5^{ème} indicateur est la présence d'une école de façon à générer un pôle dynamique.
- Le 6^{ème} est la prospective économique qui tient compte à la fois des possibilités d'habitation, des évolutions démographiques et les implantations d'entreprises.
- Le 7^{ème} indicateur est les ressources socio-économiques.

Au regard de tous ces indicateurs, cinq projets ont été définis comme viables et la priorisation des projets.

- 1^{ère} priorité, le territoire de Clairac et Lafitte sur Lot avec le fait que c'est le seul territoire où il n'y a pas besoin d'une micro crèche de 10 places mais la réflexion sur l'implantation d'une crèche multi accueil et sur le nombre de places. Pour l'instant on s'est positionné entre 18 et 24 places. Le territoire a une incapacité d'accès en crèche, des relais avec les assistantes maternelles qui son insuffisants et donc de vrais besoins dans ce territoire.
- 2^{ème} priorité, le territoire a des besoins que nous avons ciblés mais qui ne l'étaient pas forcément au départ, Cocumont, Saint Sauveur de Meilhan, Meilhan, Caumont sur Garonne et de Marcellus. Pour nous l'endroit le plus stratégique serait à Marcellus pour implanter une micro crèche de part son positionnement géographique de flux et bassin de vie.
- 3^{ème} priorité, le Mas d'Agenais, notamment par une dimension sociale assez forte il est vraiment important de redynamiser ce bassin là car sinon on peut arriver à un déséquilibre entre le milieu urbain et rural.
- 4^{ème} priorité, Fourques/Samazan, l'axe est stratégique par rapport à la sortie de l'autoroute et la pépinière d'entreprises et donc il faudra avoir une réflexion précise par rapport à l'emplacement.
- 5^{ème} priorité, Fauguerolles, située entre Tonneins-Marmande, Fauguerolles est un lieu stratégique pour l'implantation d'une micro crèche qui est relayé par un mouvement

démographique local donc il nous semblait important et judicieux de développer ce secteur tout en faisant attention de ne pas mettre en danger les structures déjà existantes.

Par rapport à la création d'un point d'accueil à Cocumont, le bureau d'études est parti davantage sur une étude typiquement centrée sur le territoire Val de Garonne sans se soucier forcément des communes extérieures et en arrivant à la conclusion que fallait plutôt que construire une structure, développer un point d'accueil et un service de bus permettant aux enfants de rejoindre l'accueil de loisirs de Meilhan sur Garonne qui accueille déjà des enfants de Cocumont.

M. Jacques BILIRIT reprend très rapidement les propos du cabinet d'études : Il rappelle que l'étude s'est appuyée sur un projet communautaire bâti avec l'ensemble des structures et des élus des communes qui suivent ces projets. Deuxième chose est ce qui pourrait être créé au-delà de ce qui existe déjà.

M. Jacques BILIRIT liste les choses de manières à ce que ce soit très précis pour tout le monde.

Les éléments existants qui seraient transférés sont :

- Pour l'enfance : les ALSH de Marmande, Meilhan sur Garonne, le Mas d'Agenais, Tonneins et Sainte Bazeille.

- Pour la Petite Enfance : les Halte Garderie des Petits Pas- Dolto- La Gravette à Marmande, les crèches halte garderie Les Petits Princes à Sainte Bazeille, Croque Lune à Tonneins, Les Diablotins à Fauillet. Les RAM de Marmande et Tonneins. Le Point Info Famille, la crèche familiale, l'Accueil Enfant Parents de Marmande.

Au-delà de cette partie qui serait transférée, il y aurait la proposition de création qui est le schéma qui vient d'être présenté, c'est-à-dire, 4 relais Assistantes Maternelles itinérantes qui se situent sur Gontaud, Le Mas d'Agenais, Meilhan et Sainte Bazeille. D'autre part il y aurait l'extension de la crèche familiale qui existe aujourd'hui et qui est à Marmande mais qui aurait une portée communautaire et ceci pour répondre à des besoins spécifiques de territoire qui ne sont pas servis (Gratoloup-Varès), il y aurait un travail sur la modification transformation de la halte garderie Dolto sur Marmande (notamment sur les horaires décalés), en terme de création il y aurait une crèche sur Clairac, une micro crèche sur Marcellus, le Mas d'Agenais, Fourques sur Garonne et Fauguerolles. Enfin il y aurait le transport tel qu'il avait été défini au départ pour que dans chacune des communes il y ait un point pour venir chercher les enfants qui voudraient aller dans les centres de loisirs existants.

M. Jacques BILIRIT précise que le travail a été demandé à l'intérieur de la Communauté de Communes, voire du périmètre de la Communauté d'Agglomération en ne prenant pas en compte les besoins sur les périmètres périphériques à notre Communauté. Par rapport au scénario qui avait été validé en Avril 2010, il y a plusieurs modifications, notamment pour Cocumont. Il y a d'autre part une micro crèche qui est proposée sur ce secteur là car il y a un besoin et enfin une modification importante qui est liée au changement de périmètre. Donc un service global, une prise de l'ensemble des services qui aujourd'hui oeuvrent là-dessus et des propositions concernant ce qui pourrait être créé sur le territoire avec un certain niveau de priorisation.

Jacques BILIRIT pense qu'il serait bon de faire le débat la dessus.

M. J-Luc ARMAND remercie le travail fait par la Commission et le comité de Pilotage qu'il salue car il trouve que le sujet est d'une incroyable complexité, notamment pour les transferts de compétence et d'une grande et belle ambition pour notre territoire.

Néanmoins, certaines des conclusions ne lui conviennent pas. Par le biais d'un courrier qui a été remis sur table à chaque élu et au Président et envoyé aux mairies, la commune de Cocumont a souhaité s'exprimer sur le sujet.

M. J-Luc ARMAND lit le courrier : « *Les délégués représentant la commune de Cocumont au sein de la Communauté de Communes du Val de Garonne ont participé avec enthousiasme et*

conviction au projet Petite Enfance/Enfance piloté par la commission Développement Social et Citoyenneté de la C.C.V.G.

Un Comité de Pilotage, composé d'élus, de professionnels de l'enfance, de représentants de la CAF, de la MSA.... A été la cheville ouvrière d'un remarquable travail dont il convient de saluer la qualité et les ambitions au service de notre territoire.

Pour mener à bien cette étude, le cabinet CREHAM a été missionné pour accompagner notre réflexion en établissant un diagnostic territorial et en proposant des axes de développement de l'offre d'accueil Petite Enfance/Enfance sur l'ensemble de notre Communauté.

Parmi les 4 scénarios proposés par le cabinet CREHAM, le Comité de Pilotage et la commission Développement Social et Citoyenneté ont fait le choix, en toute impartialité, de retenir le scénario n°3.

Le Bureau Communautaire du mardi 13 avril 2010 a confirmé ce choix.

Le Conseil Communautaire du mardi 27 avril 2010 qui s'est tenu à Fourques sur Garonne l'a validé par 93voix pour, 9voix contre, 15 abstentions sur 117 votants.

Permettez-moi de vous rappeler le contenu de cette délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide : les propositions de la Commission Développement Social et Citoyenneté pour la pris par la CCVG d'une compétente Petite Enfance/Enfance

Valide : a) Petite Enfance : - 3 micro crèches/transformation de la halte garderie Françoise Dolto de Marmande en muti accueil et extension de la crèche familiale ; - 4 RAM itinérants supplémentaires. – Une instance de coordination petite enfance

b) Enfance (accueil de loisirs, ALSH) : - un accueil de loisirs multi sites Meilhan/cocumont. – Pérennisation de l'extension d'ouverture de l'accueil de loisirs du Mas d'Agenais – Véhicule de service de transports collectifs partagés.

A ces créations, il faut ajouter : - un soutien à l'amélioration de garderies périscolaires – une coordination des structures – un projet éducatif territorial.

Les éléments ci-dessus constituent la 1^{ère} tranche de l'évolution de l'offre.

Une 2^{ème} tranche est prévue qui permettra de développer d'autres projets, mais en attente. En fonction de la réponse à l'appel à projet PER, ces travaux pourraient être réalisés à partir de 2013.

Valide : les engagements de principe de la commission Développement Social et Citoyenneté, à savoir : -Formalisation d'un projet éducatif et pédagogique qualitatif à l'issue des travaux de l'AMO. – Formalisation d'un dispositif de pilotage associatif professionnels et élus. – Proposer à la commission des transferts de charges, un système de calcul des transferts de charges équitable prenant en compte la notion des charges de centralité pour les communes sièges de structures d'accueil Enfance/Petite Enfance

Décide La modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Garonne au titre des compétences optionnelles « Action sociale d'intérêt communautaire »

Ce projet auquel la commune de Cocumont a participé en répondant à l'appel à projet de la C.C.V.G., a obtenu depuis le label Pôle d'Excellence Rurale et l'assurance de financements complémentaires à hauteur du million d'euros pour mener à bien des projets d'investissements.

Courant 2010, un nouveau cabinet d'étude (Cabinet BSA) a été choisi par la C.C.V.G. pour une mission complémentaire en 3 phases (voir C.R. de la Commission Développement Social et Citoyenneté du 1^{er} juillet 2010 à Fourques sur Garonne).

1- La rédaction du Projet Educatif territorial

2- L'harmonisation du dispositif (la gouvernance)

3- La mise en place, l'analyse et les données juridiques du transfert de la compétence Enfance/Petite Enfance

Rien qui ne permette de remettre en question le schéma de développement immobilier des structures d'accueil Petite Enfance/Enfance validé le 27 avril 2010 par délibération du Conseil Communautaire.

Et pourtant, dans une 4^{ème} phase de son étude, tout aussi inattendue qu'improbable, le cabinet B.S.A. conclut à l'abandon du projet de construction d'un centre de loisirs à Cocumont, seul projet immobilier sacrifié aux vues des décisions prises en Conseil Communautaire.

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est, animé du meilleur esprit communautaire, que le Conseil Municipal de la commune de Cocumont a fait le choix unanime de s'adresser à chacun d'entre vous, afin d'éclairer au mieux les débats qui ne manqueront pas de suivre cette présentation.

Les élus communautaires de Cocumont »

M. Le Président remercie M. ARMAND pour son intervention et pour sa franchise. M. Le Président souligne qu'il faut d'abord digérer ce qui existe : tarifs, différence entre Tonneins-Fauillet-Marmande. Il va falloir se pencher sur ce dossier avant d'unifier les tarifs mais cela ne pourra se faire en deux minutes, il faudra peut être plusieurs mois, plusieurs années.

Il y a des situations différentes, il y a des régies, d'autres par DSP et certains au niveau personnel sont inquiets, mais il va falloir amortir la chute. Pour Cocumont, il n'est pas question de laisser tomber.

M. Le Président souhaiterait qu'à un moment donné que tout le monde comprenne qu'il y a un bassin de vie et qu'il va falloir y participer. Il précise qu'il ne faut pas s'affoler, que le cabinet B.S.A. n'est pas la nouvelle bible, et qu'il n'y a aucune obligation de tout figer.

M. J-Luc ARMAND rappelle que le projet de centres de Loisirs à Cocumont n'est pas un projet opportuniste. Ce projet fait l'objet d'une réflexion depuis 5 ans au sein de la commune et jusqu'à la CAF qui avait donné un avis favorable. La commune, à l'époque, avait déjà ciblé les atouts propres et les équipements.

M. J-Luc ARMAND précise aussi que dans ce programme, Cocumont sera la seule commune à ne rien avoir par rapport à ce qui était prévu.

M. J-Pierre MOGA remercie d'abord le travail très important qui répond à un souci du territoire. En dehors du fait qu'il est favorable au maintien sur l'étude de Cocumont il pense qu'il faudrait envoyer un courrier aux communes proches de Cocumont qui ne font pas partie de la C.C.V.G. de faire signer une convention.

Il rajoute que le Tonneinois est doté d'équipement : crèche, centres de Loisirs et que pourtant, la crèche refuse des enfants car depuis que l'école n'accepte plus en maternelle les enfants de moins de 3 ans, sur Tonneins, il y a environ 50 enfants refusés par an à la crèche et il pense que c'est une bonne chose de prévoir un équipement sur Clairac vu que Clairac et Lafitte rejoignent la Communauté.

M. J-Pierre MOGA souligne toutefois que pour Grateloup et Varès, il ne pense pas que les enfants de Varès et Grateloup iront sur Marmande et ne comprend pas la remarque de M. Jacques BILIRIT.

M. Jacques BILIRIT apporte une petite précision car il s'aperçoit qu'il n'a pas donné la définition d'une crèche familiale : ce sont des assistantes maternelles. La crèche familiale de Marmande va devenir communautaire. En terme de garde d'enfants, le nombre d'assistantes maternelles n'est pas suffisant et pourtant il n'est pas possible de créer une micro crèche supplémentaire. C'est pour cela qu'il était question d'agrandir la crèche familiale.

M. Christian LABAT souligne qu'il ne votera pas ce qui est proposé ce soir.

M. Le Président rappelle qu'il a dit ici que rien n'est clos et définitif, il y a des problèmes particuliers. Dans la mesure où Cocumont a la chance d'avoir des bons équipements, il n'est

pas exclu qu'à terme le centre de Loisirs voit le jour. Il faut attendre de digérer d'abord ce qui existe.

M. Le Président pense comme M. J-Pierre MOGA pour ce qui est de la centralisation des assistantes maternelles sur le site de Marmande. Pour ce qui est de Varès-Grateloup, il trouve lui aussi que c'est trop loin, pourquoi pas un point d'accueil sur Tonneins.

M. Jacques BILIRIT souligne que pour l'instant il n'existe qu'une seule crèche familiale et qu'elle se situe à Marmande. Elle sera ensuite Communautaire et donc les assistantes maternelles rattachées à cette structure.

M. J-Pierre MOGA rajoute qu'il serait peut être bien d'avoir un point « pôle crèche familiale » sur le Marmandais et un sur le Tonneinois.

M. Guy FARBOS intervient en disant que s'il a bien compris, le 2^{ème} bureau d'études a travaillé en collaboration avec la CAF mais ne comprend pas car la CAF savait déjà que Cocumont avait fait une demande et avait obtenu leur accord. Il s'interroge sur le fait que la CAF n'ait pas mentionné ce détail au cabinet d'études et n'ait pas imposé la demande de Cocumont.

Mme Louise VAYSSIERES se dit très contente d'appartenir à la C.C.V.G. car la compétence Enfance/Petite Enfance était réclamée depuis longtemps et qu'elle est enfin réelle, cela va généré des emplois, de l'économie. La C.C.V.G agit et prend la compétence Enfance/Petite Enfance, le travail fait et à faire est très important de la part des élus et des techniciens.

Mme Louise VAYSSIERES remarque que la CAF dit que ce n'est pas possible pour Grateloup car pas fiable, elle respecte et ne perd pas espoir pour autant. Elle signale qu'elle votera pour l'ensemble des délibérations de ce soir car c'est l'esprit communautaire qu'il faut mettre en avant aujourd'hui. Elle trouve cependant dommage que le projet de Cocumont ne soit pas retenu et réalisé mais demande également aux élus de Cocumont de ne pas perdre espoir.

M. Le Président revient sur le fait que ce qui est proposé ce soir n'a rien de définitif.

M. Thierry CONSTANS remercie la Commission qui a traité de ce dossier très épineux et souligne qu'il est favorable à l'étude et au projet de Cocumont. Il rajoute que c'est écrit dans la délibération et qu'il s'associe au soucis du Maire de cette commune. il souhaiterait savoir également comment cela va se passer pour le centre de Loisirs de Fauillet si le recours est suspensif. Par rapport au point d'accueil des enfants, qu'en est-il ?

M. Pascal LAPERCHE entend le désespoir de la commune de Cocumont sur le fait que ce projet soit retardé voire annulé. Il rajoute qu'il votera pour le projet global mais qu'il est tout à fait d'accord et solidaire avec la commune de Cocumont.

Mme Régine POVEDA intervient et se positionne pour que le projet de Cocumont soit réalisé.

M. Le Président souligne que la CAF paye ou ne paye pas, c'est elle qui jouera un grand rôle et qu'encore une fois rien n'est figé ou clos.

Le cabinet B.S.A. tient juste a précisé certaines choses : le cabinet a répondu à un cahier de charges et était là pour rendre les projets viables et les prioriser. Ce travail s'est fait en toute impartialité et avec éthique en prenant en compte les besoins d'un territoire.

Mme Sylvie BARBE souligne que l'objectif principal est de placer l'enfant au cœur du territoire.

Mme Sylvie BARBE explique qu'elle parle là d'accouchement. La C.C.V.G a mis 2 ans à accomplir ce projet, le bébé va grandir. Elle se rapproche de M. J-Luc ARMAND et espère que ce projet sera validé par la C.C.V.G. ou la V.G.A. Elle rajoute que le dossier enfance est important, qu'il faut penser aux jeunes de notre territoire.

M. J-Luc ARMAND remercie tous les élus qui lui témoignent ce soir autant de soutiens et précise que certainement ses collègues ont été extrêmement sensibles eux aussi à ces témoignages et au soutien qui a été apporté au projet de Cocumont, mais il constate que malgré tout il n'y aura pas d'aménagement à l'amélioration de la délibération qui est proposée ce soir. Il a peur et le dit solennellement que la commune de Cocumont continue à servir de faire valoir à d'autres. Il a le mauvais pressentiment que ce soir ce projet sera enterré et espère que M. Le Président le fera mentir. Il redit tout son enthousiasme à ce travail, à cette politique Enfance/Petite Enfance, à tous ces débats, à toute cette somme de travail qui a été menée par la commission, par le comité de pilotage et redit tout son enthousiasme à transférer cette compétence à la Communauté de Communes pour un meilleur maillage du territoire. C'est un projet important et qui fera date. Il termine en disant que pour respecter la décision du Conseil Municipal, ce soir, les quatre élus de la commune de Cocumont présents ne voteront pas contre, ne s'abstiendront pas mais ne participeront pas au vote de toutes les délibérations concernant la Petite Enfance.

M. Le Président relie pour M. Jean-Luc ARMAND et pour tout le monde une partie de la délibération où il est écrit « le Conseil Communautaire indique qu'une étude sera réalisée dans un délai d'un an, en vue d'envisager la création de nouveaux centres de loisirs, notamment à Cocumont ou sur d'autres bassins de vie, sous réserve de l'accord financier des communes extérieures au territoire de la Communauté de Communes », ça ne veut donc pas dire que le projet de Cocumont est enterré.

Mme Sylvie BARBE voudrait pour conclure remercier le bureau B.S.A comme cela avait été fait pour le CREHAM, même si l'approche est sensiblement différente puisque B.S.A. s'est servi des outils différemment. Ce bureau a cependant travaillé dans un souci d'objectivité et de transparence. Elle remercie aussi Louise VAYSSIERE d'avoir un petit peu élevé le débat en mettant l'accent sur la prise de compétence Enfance/Petite Enfance.

Mme Sylvie BARBE dit qu'il est vrai que ce dossier est un des dossiers majeurs dont la Communauté de Communes a eu à débattre. C'est un dossier sensible et délicat mais pour elle que ce soit la Communauté de Communes ou la Communauté d'Agglomération, l'objectif principal de ce travail était d'essayer de placer l'enfant au cœur du territoire, lui apporter le meilleur de ce que l'on peut lui offrir en terme d'accueil ; c'est également permettre aux familles d'apporter le confort en terme de garde, de qualité, et d'avoir le choix de garde. Avoir une démarche visible et transparente pour l'ensemble du territoire par l'harmonisation de l'accueil afin que tout le monde puisse avoir pour son enfant la meilleure image de ce que l'on va pouvoir lui offrir. C'est vrai qu'il va falloir digérer ce dossier.

Mme Sylvie BARBE dit qu'elle ne parlerait pas elle de digestion mais d'accouchement. La Communauté de Communes a mis deux ans pour accoucher d'un bébé, et ce bébé va grandir. Elle se rapproche de M. Jean-Luc ARMAND et de ses inquiétudes et rappelle que toutes les communes ont l'espoir de ne pas mourir et espère que son projet sera un jour validé par l'ensemble de la C.C.V.G. ou de la V.G.A.

Mme Sylvie BARBE rajoute que l'Enfance est très important, car pour que notre territoire vive, pour que le bassin de vie de crève pas, il faut penser aux jeunes, aux enfants.

M. Jacques BILIRIT souhaiterait expliquer quelques points techniques

- RAM : on n'est pas dans un niveau d'investissement très lourd, ce qui n'est pas le cas des crèches ou micro crèches, et ce sera fait en 2011.
- Transport pour les centres de Loisirs, le travail sera fait par les services de manière à faire des propositions pour être opérationnel aux prochaines vacances d'été
- le cabinet B.S.A. a travaillé avec une grande intégrité et avec l'éthique la plus professionnelle. Il ne souhaite pas revenir sur l'aspect de Cocumont mais sur l'importance du vote de ce soir.

M. Jacques BILIRIT voudrait quand même rappeler l'importance du vote de ce soir, cela correspond à un service à la population, au transfert d'un service qui correspond à environ une

centaine de personnes. Ça ne veut pas dire que quand la décision aura été prise ce soir, que le travail sera terminé. Il s'engage à respecter toutes les décisions prises et notamment celle pour la commune de Cocumont. Il remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce projet.

M. Le Président tient à souligner que toutes les délibérations qui vont être prises sur la Petite Enfance/Enfance n'ont rien à voir avec la création de la Communauté d'Agglomération. Que la Communauté d'Agglomération se fasse ou pas, la compétence Enfance/Petite Enfance a été prise. Il précise qu'il y a 12 délibérations à prendre et que ces délibérations sont toutes la conséquence de ce transfert dans les conditions qui ont été déterminés par la commission.

M. Le Président énonce toutes les délibérations concernées et expose le contenu de chaque délibération

- Dossier n° 1-A Projet Educatif Intercommunal
- Dossier n° 1-B Schéma de développement du Service Enfance/Petite Enfance – création d'équipements
- Dossier n° 1-C Modulation tarifaire des ALSH
- Dossier n° 1-D Mise à disposition des biens meubles et immeubles pour l'exercice de la compétence Enfance/Petite Enfance
- Dossier n° 1-E Mise à disposition de personnels et de services pour l'exercice de la compétence Enfance/Petite Enfance
- Dossier n° 1-F Composition du Comité de suivi d'orientation Petite Enfance/Enfance
- Dossier n°1-G Modification de la délibération 2008^{E30} – contrats de travail occasionnel et saisonnier (ajout des filières médico-sociales et animation)
- Dossier n° 1-H Modification du régime indemnitaire – intégration des filières sociales, médico-sociales et animation
- Dossier n° 1-I Modification des ratios d'avancement de grade – intégration des filières sociales, médico-sociales et ATSEM
- Dossier n° 1-J Conditions de travail et de rémunération des assistantes maternelles de la crèche familiale
- Dossier n° 1-K Convention de prestation de services entre les mairies du Mas d'Agenais et de Marmande et la Communauté de Communes du Val de Garonne
- Dossier n° 1-L Mise à disposition de services entre les mairies de Meilhan, Marmande, Tonneins et Sainte Bazeille et la Communauté de Communes du Val de Garonne

M. Jacques BILIRIT précise que pour la délibération n° 1-B, il faudra rajouter dans l'énoncé « Pour l'Enfance » la commune de Fauillet pour le centre de loisirs.

M. Le Président demande de passer au vote.

(Les 4 élus de la commune de Cocumont : M. J-Luc ARMAND – M. J-Alain CONSTANS – M. Christian LABAT – Mme Lisette DE LUCA) ne prennent pas part au vote des 12 délibérations suivantes.

Dossier n° 1-A – Projet Educatif Intercommunal

Résultat du vote :

Votants : 101	Pour : 89	Contre : 0	Abstention : 12 (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruti – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))
----------------------	------------------	-------------------	---

Dossier n° 1-B – Schéma de développement du service Enfance/Petite Enfance, création d'équipements

Résultat du vote :

Votants : 101 **Pour : 89** **Contre : 0** **Abstention : 12** (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruți – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-C – Modulation tarifaire des ALSH

Résultat du vote :

Votants : 101 **Pour : 89** **Contre : 0** **Abstention : 12** (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruți – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-D – Mise à disposition des biens meubles et immeubles pour l'exercice de la compétence Enfance/Petite Enfance

Résultat du vote :

Votants : 101 **Pour : 89** **Contre : 0** **Abstention : 12** (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruți – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-E – Mise à disposition de personnels et de services pour l'exercice de la compétence Enfance/Petite Enfance

Résultat du vote :

Votants : 101 **Pour : 89** **Contre : 0** **Abstention : 12** (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruți – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-F – Composition du Comité de suivi d'orientation Petite Enfance/Enfance

Résultat du vote :

Votants : 101 **Pour : 89** **Contre : 0** **Abstention : 12** (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruți – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-G – Modification de la délibération 2008^E30, contrats de travail occasionnel et saisonnier (ajout des filières médico-sociales et animation)

Résultat du vote :

Votants : 101 Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 12 (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruti – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-H – Modification du régime indemnitaire – intégration des filières sociales, médico-sociales et animation

Résultat du vote :

Votants : 101 Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 12 (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruti – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-I – Modification des ratios d'avancement de grade, intégration des filières sociales et animation

Résultat du vote :

Votants : 101 Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 12 (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruti – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-J – Conditions de travail et de rémunération des assistantes maternelles de la crèche familiale

Résultat du vote :

Votants : 101 Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 12 (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruti – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-K – Convention de prestation de services entre les mairies du Mas d'Agenais et de Marmande et la Communauté de Communes du Val de Garonne

Résultat du vote :

Votants : 101 Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 12 (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruti – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier n° 1-L – Mise à disposition de services entre les mairies de Meilhan, Marmande, Tonneins et Ste Bazeille et la Communauté de Communes du Val de Garonne

Résultat du vote :

Votants : 101 **Pour : 89** **Contre : 0** **Abstention : 12** (Pierre Imbert – Daniel Bordeneuve – Vivianne Royer – Michel Brousse – Christian Chevanne – Gilbert Dubouilh – Ulysse Suc – Maurice Chauvelot – Michel Céruți – Bernard Dio – Francis Tressos (2vx))

Dossier N° 2 : Réhabilitation des bassins extérieurs

M. Pascal LAPERCHE explique que le dossier de réhabilitation des bassins est un dossier très important. Le projet de réhabilitation des bassins extérieurs de Meilhan, Le Mas et Tonneins avait été validé pour une enveloppe globale de 480 000.00€. Le Cabinet GINGER a travaillé sur ce dossier car il était nécessaire de remettre aux normes tous les bassins extérieurs. Dans ce projet, le département et la région ont mis en place un régime « aides » pour nous soutenir et participer à ce financement. La Région de manière exceptionnelle puisqu'elle a décidé de participer sur cette réhabilitation au motif que le département du Lot et Garonne n'était pas un département côtier.

M. Christian PEZZUTTI, responsable des travaux, M. LE DILY, directeur d'Aquaval et Lydia GATTO-LACHAIZE sont présents pour répondre aux questions.

M. Pascal LAPERCHE passe la parole au cabinet d'études qui va présenter le diaporama.

Le cabinet d'études rappelle la mission sur les 3 piscines :

- . Mise en conformité technique : conformité structurelle – reprise en second œuvre et conformité des équipements techniques ;
- . Accessibilité PMR
- . Définition et création de jeux d'eau

☛ Pour la piscine de Tonneins, il faut prévoir :

- la modification des plages : démolition des plages actuelles, réalisation d'un réseau de récupération des eaux et de traitement, création d'une nouvelle plage en béton coloré.
- la mise en conformité des équipements techniques : traitement d'eau par remplacement des filtres existants, filtration, pompes et systèmes de chloration, la mise en conformité de l'installation électrique
- l'aménagement de trois jeux d'eau à faible profondeur sur tapis drainant : la mise en place de jeux sur tapis drainant permettant d'ouvrir une aire de jeux aux enfants. Celle-ci sera délimitée afin de faciliter les flux de circulation autour de cet espace sans occasionner de gêne pour les pratiquants plus âgés. Le toboggan est représentatif d'un public d'enfant.

L'estimation des travaux s'élèvent à :

- Travaux sur la structure de l'ouvrage	184 000.00€ HT
- Travaux d'intervention sur le second œuvre	148 000.00€ HT
- Equipements techniques : sanitaires, traitement d'eau	
Electricité, éclairage	226 000.00€ HT
- Aménagement et embellissement : aménagement de	
Jeux d'eau à faible profondeur	100 000.00€ HT
- Installation d'un toboggan	85 000.00€ HT

Soit un total HT pour Tonneins estimé à 743 000.00€

☛ Le détail des travaux pour la piscine du Mas d'Agenais s'élèverait à :

- Travaux sur la structure de l'ouvrage	145 000.00€ HT
- Travaux d'intervention sur le second œuvre	47 000.00€ HT
- Equipements techniques : sanitaires, traitement d'eau,	
Electricité, éclairage	62 000.00€ HT
- Aménagement et embellissement : peintures petit bassin	8 500.00€ HT
- Reprises en peinture des façades et enseignes	5 000.00€ HT
- Aménagement de jeux d'eau à faible profondeur	70 000.00€ HT

- Relèvement du bassin (hors reprise du fond) 16 000.00€ HT
Soit un total HT pour Le Mas d'Agenais estimé à 353 500.00€ HT

☛ Le détail des travaux pour la piscine de Meilhan

- Travaux sur la structure de l'ouvrage	157 000.00€ HT
- Travaux d'intervention sur le second œuvre	62 500.00€ HT
- Equipement techniques : sanitaires, traitement d'eau, Traitement d'eau, électricité, éclairage	226 500.00€ HT
- Aménagement et embellissement : peintures des Bassins et lignes d'eau	15 000.00€ HT
- Rénovation de la peinture du chalet MNS	3 000.00€ HT
- Remplacement du grillage	8 000.00€ HT
- Aménagement de jeux d'eau	70 000.00€ HT

Soit un total HT pour Meilhan estimé à 542 000.00€

Ces trois équipements sont classés comme « équipements de service ». Les subventions attribuées par le Conseil Régional d'Aquitaine sont au maximum de 75 000.00€ avec un plafond de travaux de 500 000.00€ et un taux de 15%.

Les subventions attribuées par le Conseil Général Lot et Garonne sont au maximum de 100 000.00€ avec un plafond de travaux de 500 000.00€ et un taux de 15%, - 20% en éco bonus.

M. Pascal LAPERCHE explique que les subventions de la Région Aquitaine et Département seront environ de 30% des travaux, il restera donc 70% à la charge de la Communauté de Communes.

Mme Jocelyne LABAT veut savoir le résultat des votes au niveau des communes concernées par rapport au transfert.

M. Philippe PASQUET indique qu'il ne peut donner le vote dans le détail mais qu'il y avait la majorité des 2/3 requise.

M. Pascal LAPERCHE précise que dès que l'information sera connue, elle sera communiquée aux élus et rajoute que l'arrêté du Préfet date du mois d'août.

M. Pascal LAPERCHE explique maintenant le dossier concernant la création d'un bassin extérieur à Aquaval.

Le scénario retenu était celui du bassin à vagues de 50m avec une fosse à plongée. C'est le cabinet ETHIS qui a eu la maîtrise d'œuvre et qui a travaillé sur ce projet.

Nous sommes sur une procédure de Marchés Publics avec un montant de maîtrise d'œuvre qui est plafonné à un montant de 193 000.00€ et le cabinet a travaillé sur un scénario qui rentre dans l'offre. L'objectif est quand même d'avoir au final un produit qui tienne la route dans le temps, non pas d'avoir une piscine au rabais et nous avons demandé au cabinet d'être créatif et inventif.

Le bureau d'études explique qu'il a fallu faire un état des lieux et un diagnostic sur l'équipement existant sur la partie structure, bassin, plongoir, locaux techniques et bâtiment vestiaires sanitaires.

Les constats faits sur la partie bassin démontrent que ce bassin ne correspond plus aux normes en cours et que le ferrailage du bassin est très insuffisant et non utilisable en l'état. Il faudrait rajouter une coque dans le bassin existant.

Le 1^{er} scénario réalisé est conforme à ce qui avait été établi lors de l'appel d'offres et le 2^{ème} est une proposition de la maîtrise d'œuvre. Le 1^{er} scénario comprend la réalisation d'un bassin de 50 m à vagues avec un mur mobile pour permettre d'avoir une activité ludique et sportive,

la remise en conformité du plongeoir, la création et réutilisation des locaux techniques existants et les sanitaires, un aménagement paysager.

Suite à ces constats, deux inconvénients ressortent : un dépassement de l'enveloppe budgétaire essentiellement lié à la contrainte et au constat de la structure en béton armé du bassin qui nécessite la réalisation d'un équipement neuf, et, comme cela a déjà été évoqué l'obligation de relancer un concours du fait du plafonnement du marché de maîtrise d'œuvre.

Pour rentrer dans le coût, la proposition est de réaliser le bassin de 50m, de supprimer la partie fosse à plongeur.

Le cabinet d'études donne ensuite le détail des coûts et le détail du plan de financement.

M. Pascal LAPERCHÉ rajoute qu'au niveau des subventions, on rajoute celle du CNDS, ce sont des fonds versés par l'Etat au niveau du développement du sport, et que là globalement, on arriverait à 1 000 000.00€ de subvention. Le CNDS participe sur ce financement, à condition que le bassin est une option sportive.

M. Didier RESSIOT indique qu'il trouve le projet très important et qu'il mobilise des fonds très conséquents. Il est surpris de voir l'augmentation des enveloppes, surtout sur le Marmandais.

M. Didier RESSIOT se demande si ça ne mobilisera pas toute la capacité financière de la Communauté de Communes sur 2011. Il rappelle que la CCVG en épargne nette dégage 1 500 000.00 à 2 000 000.00€ sur le fonctionnement. La partie autofinancement est déjà supérieure à ce montant. Même si cette partie peut être assurée par de l'emprunt, il va y falloir ici mobiliser des moyens financiers énormes pour cette compétence. Autre question qu'il se pose, c'est sur le fonctionnement. Aujourd'hui, Aquaval coûte 600 000.00€ par an, la question est de savoir si l'on a étudié pour ce projet, le coût du fonctionnement, notamment qu'il faudra assurer pour les activités supplémentaires.

M. Le Président souligne que tout le monde a compris que les travaux s'effectueront sur 3 ans et donc la charge financière aussi. La Communauté de Communes n'est pas endettée et par conséquent une fois les subventions retirées, l'emprunt serait d'environ 2 000 000.00€, cela va générer un remboursement annuel de l'ordre de 150 000.00 à 200 000.00€ maximum, c'est tout à fait acceptable par les finances de la Communauté.

M. Le Président rajoute que tous les enfants viennent apprendre à nager.

A cela, il faut enlever un déficit d'environ 70 à 80 000.00€ pour le transport puisqu'il avait été décidé par les élus communautaires de rendre l'apprentissage de la natation accessible à tous les enfants scolarisés du territoire.

M. Le Président tient à faire remarquer que certains ne peuvent partir en vacances et sont contents d'aller dans les piscines de la Communauté de Communes et de plus, il faut remettre les bassins aux normes.

M. Le Président prend l'exemple de Nérac qui ne cesse d'avoir une augmentation de la fréquentation depuis que la piscine a été réhabilitée.

M. Philippe LE DILY indique le chiffre que les bureaux d'études ont fourni sur la fréquentation estimée et indique qu'avec un tarif estimé à 3€/personne, la 1^{ère} année il y aurait déjà un résultat positif sur la période d'été, une augmentation de fréquentation la 2^{ème} année et encore une autre la 3^{ème}.

M. Pascal LAPERCHÉ rajoute que M. Le Président a parlé de Nérac et voudrait simplement préciser que cet été, l'entrée de la piscine de Nérac était de 12€ par Adulte et de 8€ par Enfant et que pourtant il y a eu 40 000 entrées en 2010.

M. Le Président précise que projet a été présenté en Conseil Municipal de Marmande la veille et qu'il a été approuvé à l'unanimité.

M. Gilles LAGAÜZERE indique qu'il est favorable aux 4 bassins mais malgré tout il y a une inquiétude car au fur et à mesure et au fil des commissions il y a des surcoûts énormes. Il termine en expliquant qu'il sera favorable au vote mais qu'il voudrait toutefois que l'on prenne un petit peu la mesure des choses.

M. Pascal LAPERCHÉ rappelle que les estimations de départ ont été faites en interne sur un projet fonctionnel à partir de ratios, mais les sondages ont révélés des faiblesses dans la structure béton du bassin, ce qui traduit le surcoût essentiel du projet. Il rappelle que nos services n'ont pas la compétence technique pour déceler le problème et si nous avions commandé en préalable une étude de structure béton, cela nous aurait été reproché.

(M. Jacques BILIRIT quitte la séance).

M. Thierry CONSTANS indique qu'il n'aime pas quand on monte les projets les uns contre les autres. Pour lui, c'est très important de se considérer comme une Communauté et non de penser en individuel.

M. Michel CERUTI rajoute que le Conseil Municipal de Marmande a approuvé à l'unanimité ce projet car les enfants les plus modestes ne peuvent plus aller en vacances et que ce projet est un plus pour notre territoire.

M. Pascal LAPERCHÉ rajoute qu'il entend parler de déficit, mais voudrait indiquer que sur les douze mois, les deux mois d'été ont une faible fréquentation, l'été coûte 150 000.00€, aujourd'hui la proposition est de remédier à cela. Effectivement aujourd'hui, le problème est le déficit créé l'été et grâce à ce projet, les recettes nouvelles seront supérieures aux dépenses nouvelles.

Le cabinet d'étude explique qu'aucun bassin à vagues n'existe à moins de 100 kilomètres à l'heure actuelle et le scénario a été étudié de façon à permettre d'avoir une création chaque année de nouveaux équipements

M. Le Président énonce toutes les délibérations concernées et expose le contenu de chaque délibération

- Dossier n° 2-A – Création d'un bassin extérieur et sportif AQUAVAL
- Dossier n° 2-B – Réhabilitation des bassins extérieurs de Tonneins, Meilhan sur Garonne et le Mas d'Agenais, présentation de l'APS et du plan de financement prévisionnel
- Dossier n° 2-C – Transfert des bâtiments des piscines non couvertes du Val de Garonne

Dossier n° 2-A – Création d'un bassin extérieur et sportif AQUAVAL

Résultat du vote :

Votants : 104	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 12	(Nathalie Pinasseau – Gérard Martet – J-Pierre Trézéguet – Maryline De Parscau – Michel Pons – Michel Le Boustouler – Bernard Dubourg – Bernard Claveries – Didier Ressiot – Christian Labat – Paul Soulage (2vx))
----------------------	------------------	-------------------	------------------------	--

Dossier n° 2-B – Réhabilitation des bassins extérieurs de Tonneins, Meilhan sur Garonne et le Mas d'Agenais, présentation de l'APS et du plan de financement prévisionnel

Résultat du vote :

Votants : 104	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 12	(Nathalie
----------------------	------------------	-------------------	------------------------	-----------

Dossier n° 2-C – Transfert des bâtiments des piscines non couvertes du Val de Garonne

Résultat du vote :

Votants : 104 (Parscau)	Pour : 103	Contre : 0	Abstention : 1 (Maryline De Parscau)
-----------------------------------	-------------------	-------------------	---

Dossier N° 3 : Pépinière d'Entreprises Eurêka Marmande Sud :

M. Le Président explique qu'il y aura 3 délibérations concernant ce dossier.

Dossier 3-A : Avant Projet Définitif et plan de financement prévisionnel Eurêka Marmande Sud :

M. Michel LE BOUSTOULER rappelle que l'Avant Projet Sommaire de la Pépinière a été validé par le Conseil Communautaire du 26.10.2010.

Ms Christian PEZZUTTI et J-Christophe CAYUELA présentent l'Avant Projet Définitif. L'estimation des travaux dépasse d'environ 11.5% l'estimation de la phase APS pour les raisons suivantes : - l'estimation a été réalisée à l'aide de métrés détaillés pour chaque corps d'état à des prix unitaires mesurés et des prestations de mobiliers complémentaires ont été intégrées à cette estimation.

M. Christian PEZZUTTI précise que suite aux remarques de l'inter commission économie-travaux du 21 octobre 2010, il est proposé de réaliser la totalité du projet en une seule tranche et non plus en une tranche ferme et une tranche conditionnelle comme envisagé initialement, ce qui permettra de réduire le coût de revient du bâtiment.

Mme Laure ROSSETTO présente le plan de financement et précise que l'Etat sera sollicité à travers le FNADT pour le financement du fonctionnement de la pépinière à hauteur de 20% et que le budget est assujéti à la TVA donc la Communauté de Communes la récupèrera.

M. Thierry CONSTANS indique que les appels d'offres ne sont pas encore lancés.

M. CERUTI demande si nous sommes sûrs d'obtenir les aides que Mme Laure ROSSETTO vient de donner car elle a parlé au conditionnel.

Mme Laure ROSSETTO indique qu'elle a annoncé là le minimum que la Communauté de Communes pouvait percevoir, que ça ne pourra aller toute façon en dessous de la barre de 20% avec une marge de manœuvre au niveau de la DETR si certains financeurs devaient revoir leur intervention à la baisse.

M. POIGNANT souhaite avoir un renseignement, il a entendu aujourd'hui aux informations que le photovoltaïque ne valait plus rien et demande ce qui va être fait dans ce cas pour la pépinière puisque le projet mentionné du photovoltaïque.

M. Jean Christophe CAUYELA explique que pour l'instant, l'Etat a lancé un moratoire et que tous les projets sont arrêtés pendant au moins 4 mois et qu'à l'heure actuelle on ne sait pas combien l'énergie sera rachetée et combien de temps les projets resteront en stand by.

M. Le Président demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants : 104

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Dossier n° 3-B : Changement de dénomination pour la Pépinière d'Entreprises Eurêka Samazan

M. Thierry CONSTANS indique qu'afin de gagner en lisibilité en matière de communication vis-à-vis du parc d'activités de Marmande Sud, il est propose un changement de dénomination pour la Pépinière Eurêka Samazan. Les élus de la commission économie proposent de dénommer la pépinière « Eurêka Marmande Sud » au lieu de « Eurêka Samazan »

M. Le Président demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants : 104

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Dossier n°3-C : Décisions Modificatives du Budget Annexe Pépinière Eurêka Samazan et du Budget Annexe Pépinière d'entreprises Eurêka Tonneins

M. Le Président indique que la décision modificative n°3 permet d'ajuster les crédits au compte 6226 (honoraires) en section de fonctionnement pour 150€ pour le Budget Annexe Eureka Samazan et pour ce qui concerne le Budget Annexe Eurêka Tonneins, il s'agit de crédits complémentaires qui ont été rajoutés sur le chapitre 67 « titres annulés sur exercices antérieurs.

M. Le Président demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants : 104

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Dossier N° 4 : Office de Tourisme Val de Garonne

M. Le Président donne la parole à Mme Régine POVEDA qui est le rapporteur de ce dossier.

Mme Régine POVEDA indique que comme le prévoit la réglementation en matière d'EPIC le bilan d'activité de l'OTVG pour 2010 va être présenté par le Directeur M. Philippe MARMIESSE. Auparavant, elle voudrait sincèrement remercier toute l'équipe de l'OTVG et y associer l'équipe des services Finances – Secrétariat ainsi que Nathalie et tout le service juridique qui sont pour l'Office de Tourisme d'un bon apport et d'une aide essentielle. Elle remercie en règle générale tous les services qui œuvrent pour que l'OTVG fonctionne.

M. Philippe MARMIESSE présente le Bilan d'Activité de l'OTVG pour 2010.

L'OTVG est le premier parmi les 3 du département à avoir obtenu 3 étoiles et est actuellement en démarche « qualité tourisme ». Il emploie 12 agents permanents.

L'OTVG est l'interlocuteur privilégié des élus en matière de tourisme, il anime, conseille et fédère les professionnels du tourisme, il accompagne les porteurs de projets, il met en place une politique de promotion et de communication.

L'OTVG gère un équipement à vocation touristique et culturelle « Gens de Garonne », il assure un rôle de veille sur l'activité touristique.

L'OTVG est un espace d'information qui permet d'entrevoir la diversité et l'authenticité du territoire, il présente et valorise les atouts du territoire.

Sur l'année 2009, 54 931 personnes ont été renseignées au guichet ou par téléphone dans les bureaux d'informations de l'OTVG de Marmande, Tonneins et Le Mas d'Agenais. A ceci, il faut rajouter 146 282 personnes qui sont venues chercher un renseignement sur le site internet.

La clientèle française représente 95% des visiteurs, principalement les régions d'Aquitaine, Ile de France, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire. Les principales demandes sont des informations pratiques, animations ou visite et patrimoine.

Le chiffre d'affaires généré par l'OTVG en 2010 s'élève à 312 463€, soit 10.8% de plus par rapport à 2009. Le CA généré par les touristes en séjour dans les hôtels du territoire est d'environ 1 198 117€ de mai à septembre.

Sur 2011 l'OTVG tient à affirmer le rôle de conseiller en séjour, d'accentuer la pratique des outils numériques, fédérer l'ensemble des prestataires autour de la notion de qualité et prendre en compte l'arrivée de 3 nouvelles communes dans leur dimension et philosophie (Clairac- Fauillet- Lafitte sur Lot).

Dans le cadre de la mise en scène du territoire, l'OTVG s'engage pour 2011 à continuer d'affirmer le rôle de l'OT comme un outil de développement local, accompagner et porter le projet De la Maison du Prince Noir, accompagner la structuration et le développement des nouveaux territoires du Val de Garonne.

M. Philippe MARMIESSE conclut en remerciant M. Le Président ainsi que la Communauté de Commune de la confiance et du soutien témoignés à l'OTVG depuis des années. Il rajoute que le tourisme n'était pas un enjeu qui était important au départ, mais que M. Le Président et les élus ont toujours soutenu l'Office de Tourisme et il les remercie pour cela.

M. Le Président dit que beaucoup de personnes ne croyaient pas au tourisme il y a quelques années de cela et que pourtant ce service progresse bien, va encore progresser, et que l'arrivée de Lafitte et Clairac portera encore un plus à cette activité touristique.

M. Le Président indique qu'à Lafitte sur Lot, il existe le musée du Pruneau qu'il faudra bien entendu inclure et remercie M. Philippe MARMIESSE de son intervention.

Mme Régine POVEDA présente le budget prévisionnel de l'OTVG pour l'année 2011 et précise que ces montants seront réajustés par décisions modificatives au cours de l'année 2011.

Mme Régine POVEDA indique ensuite que lors de la création de l'OTVG, la Communauté de Communes du Val de Garonne s'est vu mettre à disposition deux véhicules par délibération n° 2006-A21 du 09 février 2006. L'un de ces véhicules, une clio campus n'est plus utilisée par l'Office de Tourisme, il s'agit de la Clio immatriculée 8887 TV 47 mise en circulation le 21.06.2005 pour une valeur d'acquisition de 11 034.99€TTC. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de décider de la fin de mise à disposition de ce véhicule.

M. Le Président énonce toutes les délibérations concernées et expose le contenu de chaque délibération

- Dossier n° 4-A – Rapport d'activité 2010 de l'OTVG et Budget Primitif de l'EPIC OTVG 2011
- Dossier n° 4-B – Convention d'objectif OTVG 2011 à 2014
- Dossier n° 4-C – Fin de mise à disposition du véhicule de service du Chef de service de L'OTVG

M. Le Président laisse la parole aux élus et demande de passer au vote.

Dossier n° 4-A – Rapport d'activité 2010 de l'OTVG et Budget Primitif de l'EPIC OTVG 2011

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

Dossier n° 4-B – Convention d'objectif OTVG 2011 à 2014

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

Dossier n° 4-C – Fin de mise à disposition du véhicule de service du Chef de service de l'OTVG

Dossier N° 5 : Environnement – Déchets

M. Le Président cite les 6 délibérations qui concernent ce dossier et passe la parole à M. Michel LE BOUSTOULER.

M. Michel LE BOUSTOULER indique qu'avec le retrait des communes de Clairac et de Lafitte sur Lot de la Communauté de Communes du Confluent, entraîne de fait leur retrait du Syndicat de collecte et traitement au SMICTOM Lot et Garonne Baïse. Il est prévu que ces communes intègrent au 1^{er} janvier 2011 la Communauté d'Agglomération et transfèrent de fait leur compétence collecte et traitement à l'Agglomération. Cette intégration de communes supplémentaires nécessite un travail technique sur le terrain qui va demander plusieurs mois, il est donc proposé que le SMICTOM Lot et Garonne Baïse assure la prestation pendant un an, le temps d'assurer le transfert effectif.

M. Michel LE BOUSTOULER explique qu'au vue de la réunion qui s'est déroulée le 10 décembre 2010 au siège d'Eco Emballages, le nouveau contrat est toujours en cours de validation par les autorités de tutelle. Afin d'éviter un vide juridique au-delà du 31 décembre 2010, il convient d'anticiper et d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat intitulé « Barème E » avec Eco Emballages.

M. Michel LE BOUSTOULER explique que par délibération 2010C40 en date du 29 mars 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'autoriser l'évacuation des DIB sur le site du quai de transfert de Charrié moyennant rétribution par les entreprises utilisatrices (Nicollin – Véolia) et qu'une convention est prévue pour chaque entreprise. Il précise que la convention prévoyait de limiter le seuil à 1 000 tonnes par an, mais que devant l'afflux des demandes, il est proposé de relever le seuil à 2 000 tonnes par an.

M. Michel LE BOUSTOULER passe ensuite à l'avis à donner sur le retrait de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois du SMIVAL pour la partie de son territoire qui correspond aux 6 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Roquentin.

La Communauté de Communes se trouve donc adhérente au SMIVAL pour la partie de son territoire correspondant aux 6 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Roquentin.

M. Michel LE BOUSTOULER demande aux élus d'émettre un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois du SMIVAL pour la partie de son territoire correspondant à ces 6 communes (Cassignas, Castella, La Croix Blanche, Monbalen, Laroque Timbaut et Saint Robert).

M. Michel LE BOUSTOULER fait ensuite un point sur le programme pour la conteneurisation collecte porte à porte. Il indique que la livraison des bacs s'achève et que le compteur marque 40 624 bacs de distribués. Il indique que les bâtiments publics sollicitent également la C.C.V.G pour la mise en place de bacs pour les déchets assimilés aux déchets ménagers et qu'à cela, s'ajoute les particuliers oubliés lors de l'enquête ou des fichiers et les nouveaux bâtis.

M. Michel LE BOUSTOULER informe qu'Eric MARTY quitte la Communauté de Communes au 31 décembre 2010 et que c'est Melle Julie MICHELS qui va le remplacer. Il demande à Melle Julie MICHELS de se lever afin que les élus fassent sa connaissance et précise qu'elle a déjà commencé à travailler sur les dossiers et qu'il a grand espoir qu'elle rendra de très bons services.

M. Le Président expose ensuite que, suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Basse Vallée du Lot au 31 décembre 2010 et à l'intégration des communes de Clairac et Lafitte sur Lot à compter du 1^{er} janvier 2011, il a été procédé au partage des véhicules, engins et matériel et énonce la répartition entre la Communauté du Confluent et la Communauté de Communes du Val de Garonne.

M. Le Président énonce toutes les délibérations concernées, expose le contenu de chaque délibération et demande de passer au vote.

- **Dossier n° 5-A** – Convention avec le SMICTOM pour la collecte des déchets et l'utilisation de la déchetterie pour les communes de Clairac et Lafitte sur Lot

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

- **Dossier n ° 5-B** – Nouveau contrat programme de durée avec Eco Emballage – passage au barème E

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

- **Dossier n° 5-C** – Avenant à la convention pour l'utilisation du quai de transfert de Charrié pour le vidage des DIB

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

- **Dossier n° 5-D** – Avis de la CCVG sur le retrait de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois du SMIVAL

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

- **Dossier n° 5-E** – Révision de l'autorisation de programme pour la conteneurisation collecte porte à porte

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

- **Dossier n° 5-F** – Transfert de matériel suite à la dissolution de la CCVBL

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

Dossier N° 6 : Rapport justificatif du Président sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du réseau de transport urbain Evalys

M. Michel CAZASSUS explique que la Communauté de Communes du Val de Garonne a confié, par le biais d'un marché, l'exploitation du réseau de transport public « Evalys » à la société Kéolis pour une durée de 4 ans.

Ce marché s'achevant en principe le 28 février 2011, il convient de débattre pour la seconde fois du nouveau mode d'exploitation du réseau. Une première procédure de délégation de service public a été lancée en mai dernier, mais suite à un vice procédure, le Conseil Communautaire a dû prendre la décision d'abandonner la procédure pour motif d'intérêt général par délibération 2010L22 du 30 novembre 2010. L'abandon de procédure est l'occasion d'amender le cahier des charges en y intégrant les communes de Clairac, Fauillet et Lafitte sur Lot.

M. Michel CAZASSUS donne quelques chiffres sur la fréquentation du réseau Evalys.

M. Le Président demande s'il y a des questions sur ce dossiers et demande de passer au vote.

<u>Résultat du vote :</u>			
<i>Votants : 104</i>	<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

Dossiers Techniques

Dossier n° 7 Pays – Leader :

- Dossier n° 7-A – Demande de financement relative à l'ingénierie Leader 2011
- Dossier n° 7-B – Animation générale et thématique du Pays Val de Garonne Gascogne 2011
- Dossier n° 7-C – Avenant n° 1 au marché 2010-11 « organisation de journées terrains et d'un colloque de sensibilisation aux paysages du Val de Garonne Gascogne

Dossier n° 8 Tourisme :

- Dossier n° 8-A – Modification du plan de financement du projet de navettes fluviales sur la Garonne

Dossier n° 9 Administration – Finances – Personnel

- Dossier n° 9-A – Remboursement des frais de représentation du DGS
- Dossier n° 9-B – Remboursement des frais de représentation du Président
- Dossier n° 9-C – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du Budget Primitif 2011
- Dossier n° 9-D – Bilan programme de travaux en régie et intégration comptable
- Dossier N° 9-E – Renouvellement de la convention Communauté de Communes du Val de Garonne – Association AIPIS
- Dossier n° 9-F – Gestion des régimes de retraites, convention avec le CDG 47
- Dossier n° 9-G – Modification du tableau des effectifs au 30 décembre 2010
- Dossier n° 9-Ha – création de postes : agent contractuel « technicien énergie habitat »
- Dossier n° 9-Hb – création de postes : agent de développement (mi temps)
- Dossier n° 9-Hc – création de postes : chargé de mission patrimoine
- Dossier n° 9-Hd – création de postes suite au transfert de la compétence Enfance-Petite Enfance.

Dossier n° 10 Voirie

- Dossier n° 10-A – Elargissement et création de trottoir le long de la voie communale n° 7 sur la commune de Lagrùère

Dossier n° 11 Habitat

- Dossier n° 11-A – Demande de subvention Animation OPAH Energie année 2011

M. Le Président demande s'il y a des questions sur les dossiers techniques avant de passer au vote.

M. Hervé CASTAGNA souhaite connaître les missions du chargé de patrimoine.

M. Philippe PASQUET indique que ce recrutement a été prévu du fait notamment d'un certain nombre de dossiers qui aujourd'hui ne sont pas portés par la Communauté de Communes et que certains projets n'ont pu aboutir faute de compétence en interne. Il cite en exemple la Maison Roigt de Ste Bazeille, Le Moulin de Cantecorps, l'immeuble Hourquebie voire même d'autres bâtiments à caractère patrimoniaux sur les communes. Il explique que ce serait un contrat de 3 ans pour pouvoir monter ces projets là, c'est-à-dire écrire un projet scientifique et culturel, animer un comité de pilotage et mettre en œuvre ce projet culturel, rechercher des subventions. Ce poste sera subventionné à hauteur de 80%.

Mme Régine POVEDA signale que pour elle, il est important que les élus prennent conscience que la Communauté de Communes possède un très gros patrimoine et qu'il est donc nécessaire d'ouvrir un poste en ce sens.

M. Michel PONS a une interrogation à formuler, il ne comprend pas que la Communauté de Communes puisse créer un poste de chargé de mission de patrimoine alors qu'elle n'a pas la compétence.

M. Le Président indique que cette personne sera chargée de gérer le patrimoine qui appartient à la Communauté de Communes, pas celui des autres et que la Communauté a besoin et devoir de s'occuper de tous les bâtiments qui lui appartient

M. Philippe PASQUET rajoute que le chargé de mission peut aussi avoir une aide sur le tourisme en citant l'exemple de Mme Louise VAYSSIERES qui aujourd'hui se pose des questions par rapport à son 2^{ème} moulin et que la personne qui occupera ce poste pourra porter son aide au Communes pour le montage de ce genre de dossier.

Mme Louise VAYSSIERES rajoute que pour sa part, la commune de Grateloup/St Gayrand attend beaucoup de cette commission car il y a d'autres projets sur la commune, notamment l'église de St Gayrand.

M. Philippe PASQUET signale que les techniciens du service Voirie travaillent bien entendu sur les dossiers de la voirie communautaire mais très souvent les communes les sollicitent pour leur demander de l'aide pour la constitution de dossiers techniques qui sont de ce fait réalisés par les services de la Communauté de Communes. Il en est de même pour les Marchés Publics qui deviennent d'une grande complexité et le service des Marchés Publics est de plus en plus sollicité par les communes pour les aider dans la constitution des dossiers. Il s'agit bien d'une réelle mutualisation des moyens techniques même si cela n'est pas clairement exprimé.

M. Le Président demande à passer au vote de tous les dossiers techniques.

Résultat du vote du dossier n° 7-A au dossier n° 9-Hb

Votants : 104 Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

Résultat du vote dossier du dossier n° 9-Hc

Votants : 104 Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 (Michel Pons)

Résultat du vote du dossier n° 9-Hd au dossier n° 11-A

Votants : 104 Pour : 104 Contre : 0 Abstention :

M. Le Président indique que d'ici la fin de l'année 2010, la Communauté de Communes devrait recevoir le jugement concernant le SDIS et qu'il y a 95% de chance de pouvoir dès 2011 transférer le contingent incendie à la Communauté d'Agglomération.

M. Le Président revient sur le passage en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2011. Il explique que le Conseil Municipal de Fauillet a introduit un recours contre la décision du Préfet. Il précise toutefois qu'il faut attendre la date du 27 décembre pour que le Préfet enregistre toutes les délibérations prises par les communes que le Préfet prendra ensuite son arrêté entre le 28-29-30 décembre.

M. Le Président n'exclut pas que Fauillet puisse attaquer cette décision, mais la loi a été promulguée le 16 décembre 2010. Pour sa part, il rajoute qu'il ne faut surtout pas en vouloir à Fauillet, ils feront partis au même titre que les autres communes de la Communauté d'Agglomération, en tout cas c'est son souhait.

Avant de lever la séance, M. Le Président rappelle que les vœux de la Communauté de Communes se dérouleront le vendredi 28 janvier 2011 à 18h30 à l'Espace Espo de Marmande et souhaite de joyeuses fêtes de Noël à tous et de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Le Président passe la parole à M. Jean François THOUMAZEAU.

M. Jean François THOUMAZEAU remercie une nouvelle fois les élus présents et les invite à se rendre au buffet qui va être servi.

Le Président remercie M. THOUMAZEAU pour son accueil

M. Le Président lève la séance à 23H30.